

Cet article a été téléchargé sur le site de la revue Ithaque :

www.revueithaque.org



Ithaque : Revue de philosophie de l'Université de Montréal

Pour plus de détails sur les dates de parution et comment soumettre un article, veuillez consulter le site de la revue : <http://www.revueithaque.org>

Pour citer cet article : **Rioux, C. (2013) « La théorie de la réalisation par sous-ensembles : une réponse (non-réductionniste ?) à l'argument de l'exclusion causale », *Ithaque*, 13, p. 75-97.**

URL : <http://www.revueithaque.org/fichiers/Ithaque13/Rioux.pdf>

Cet article est publié sous licence Creative Commons « Paternité + Pas d'utilisation commerciale + Partage à l'identique » :
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.5/ca/deed.fr>



La théorie de la réalisation par sous-ensembles : une réponse (non réductionniste ?) à l'argument de l'exclusion causale

Catherine Rioux*

If it isn't literally true that my wanting is causally responsible for my reaching, and my itching is causally responsible for my scratching, and my believing is causally responsible for my saying [...], if none of that is literally true, then practically everything I believe about anything is false and it's the end of the world.

Jerry Fodor¹

Résumé

Le paysage philosophique en théorie de l'action contemporaine est largement façonné par l'argument de l'exclusion causale de Kim. Cet argument menace apparemment le physicalisme non réductionniste, posture ontologique qui affirme l'irréductibilité des propriétés mentales aux propriétés physiques. C'est qu'il mène à la conclusion que les propriétés mentales sont soit des propriétés physiques, soit des épiphénomènes, au sens où elles semblent dépourvues de toute efficacité causale. Dans cet article, je vais examiner une tentative récente et prétendument non réductionniste d'éviter les conclusions de l'argument de l'exclusion causale, soit la théorie de la réalisation par sous-ensembles de Shoemaker. Je vais montrer que cette théorie échappe aux critiques de Kim seulement au prix de l'abandon du

* L'auteure est étudiante à la maîtrise en philosophie (Université Laval). Elle tient à remercier Renée Bilodeau pour ses commentaires judicieux, formulés dans le cadre du séminaire « Philosophie de l'action (Action et causalité) », qui fût offert à l'hiver 2013.

¹ Fodor, J. (1989), « Making Mind Matter More », p. 77.

non-réductionnisme. Je tenterai aussi de prouver que même en s'inspirant des idées de Pereboom sur la réalisation, Shoemaker ne peut échapper au réductionnisme.

L'argument de l'exclusion causale, tel qu'il fut formulé par Kim, vise à déterminer comment le mental peut avoir une efficacité causale dans notre monde fondamentalement physique. Kim en a exposé une version concernant la survenance et une autre sur la réalisation². Cet argument est adressé particulièrement aux physicalistes non-réductionnistes, qui affirment que le mental est dépendant du physique tout en lui étant irréductible. Il place les non-réductionnistes devant un dilemme : soit les propriétés mentales sont des propriétés physiques, soit le mental est épiphénoménal.

L'argument de l'exclusion causale est aujourd'hui la pierre d'achoppement du non-réductionnisme. Or, pour sauver cette position et réfuter Kim, ne pouvons-nous pas nous tourner vers la notion de réalisation ? C'est le pari que fait Shoemaker, qui repense cette relation de dépendance du mental par rapport au physique³. Il développe une théorie de la réalisation par sous-ensembles. Celle-ci affirme que les propriétés sont individuées par leurs profils causaux, qui incluent leurs caractéristiques causales prospectives. Ces caractéristiques désignent l'aptitude qu'a une propriété, lorsqu'instanciée, à provoquer différents effets. Selon cette théorie, une propriété physique de type P réalise une propriété mentale de type M si et seulement si les caractéristiques causales prospectives de la propriété M sont un sous-ensemble des caractéristiques causales prospectives de la propriété P. Pour Shoemaker, parce que M possède un profil causal qui lui est propre, et qui n'est pas identique à celui de son réalisateur, elle est à la fois causalement efficace et irréductible à P.

Je crois que l'argument de l'exclusion causale ne menace pas la conception de Shoemaker. Cependant, il me semble que celle-ci ne constitue pas une défense non réductionniste de l'efficacité causale du

² Kim, J. (1992), « Multiple Realization and the Metaphysics of Reduction » ; (1998), *Mind in a Physical World* ; (2005), *Physicalism, or Something Near Enough*.

³ Shoemaker, S. (2007), *Physical Realization*.

mental. C'est que, comme l'ont montré Kim et Ney⁴, Shoemaker admet que les propriétés mentales qui figurent dans les spécifications des caractéristiques causales d'une propriété mentale donnée sont elles aussi réalisées physiquement. Par conséquent, il doit reconnaître que les propriétés mentales possèdent des caractéristiques causales définies en termes entièrement physiques. Mais alors, il s'ensuit que dans sa perspective, toutes les caractéristiques causales qu'une propriété peut avoir semblent physiques, ce avec quoi les réductionnistes seraient en accord. En effet, ces derniers ne peuvent concevoir qu'il y ait des caractéristiques causales mentales *sui generis*, car ils identifient le mental au physique.

Je vais dans un premier temps expliquer pourquoi la conception standard de la réalisation, soit le fonctionnalisme, se bute au problème de l'exclusion causale, pour ensuite montrer comment Shoemaker croit pouvoir développer une meilleure notion de la réalisation. Puis, je vais exposer plus en détail mon interprétation réductionniste de la position de Shoemaker. Enfin, je vais tenter de démontrer que Shoemaker ne peut modifier sa théorie en s'inspirant de celle de Pereboom⁵ pour s'éloigner du réductionnisme.

1. La conception standard de la réalisation et le problème de l'exclusion causale

Il ne faut pas confondre l'argument de l'exclusion causale relativement à la réalisation avec celui qui s'applique à la survenance, bien que les deux soient intimement liés et qu'ils aient des conséquences philosophiques semblables⁶. L'argument de l'exclusion

⁴ Kim, J. (2010), « Thoughts on Sydney Shoemaker's Physical Realization » ; Ney, A. (2010), « Convergence on the Problem of Mental Causation : Shoemaker's Strategy for (Nonreductive ?) Physicalists ».

⁵ Pereboom, D. (2002), « Robust Nonreductive Materialism ».

⁶ C'est que la réalisation implique la survenance sans être impliquée par elle. La thèse de la survenance forte ne fait qu'affirmer qu'il y a une relation de dépendance entre les propriétés mentales et physiques. Elle n'explique pas à elle seule en quoi consiste cette dépendance, tandis que c'est à cela que sert le concept de réalisation. Donc, si nous sommes insatisfaits de l'argument de la réalisation, nous pouvons tout aussi bien nous rapporter à l'argument de la

causale sur la réalisation vise le fonctionnalisme. Selon cette théorie, toute propriété mentale est une propriété fonctionnelle, au sens où elle est définie relativement à son rôle en tant qu'intermédiaire causal entre les entrées sensorielles et les sorties comportementales du système qui l'instancie. De plus, pour les fonctionnalistes, toute propriété mentale est une propriété du second ordre, c'est-à-dire qu'elle est une propriété d'avoir une propriété physique du premier ordre qui remplit son rôle causal⁷. Si une propriété physique P du premier ordre est une occupante du rôle causal de M, alors P est un réalisateur de M⁸. Aussi, l'instanciation de P est à ce moment suffisante pour que M soit instanciée.

Par exemple, supposons qu'une propriété mentale M, la douleur, puisse avoir la caractérisation fonctionnelle suivante : un organisme x a la propriété M si et seulement si x a une propriété P telle que l'instanciation de P par x (et par les systèmes comme x) est apte à être causée par des lésions tissulaires Lt, et si l'instanciation de P par x (et par les systèmes comme x) est apte à causer des plaintes Pa. Ainsi, M est la propriété mentale du second ordre d'avoir la propriété physique P du premier ordre qui est causée par Lt et qui cause Pa. Nous pourrions imaginer que la stimulation des fibres C correspond pour les humains à la caractérisation fonctionnelle de M et qu'elle est donc un réalisateur de la douleur pour eux. Chaque fois qu'un humain a les fibres C stimulées, il a M. Pour les pieuvres, ce peut être la stimulation des fibres O qui joue le rôle causal caractérisant M. Donc,

survenance pour questionner l'efficacité causale des propriétés mentales réalisées. À ce sujet, voir Kim, J. (1998), *Mind in a Physical World*, p. 23.

⁷ Les propriétés caractérisent des objets ou des événements et, par conversion, les objets ou les événementsinstancient des propriétés. Par « propriété du premier ordre », nous désignons les propriétés qui ne peuvent être instanciées que par des événements ou des objets. Par exemple, la *rougeur* est une propriété du premier ordre qui peut être instanciée par les pommes et les cerises. Les propriétés du second ordre sont des propriétés instanciées par d'autres propriétés. Ainsi, la *rougeur* peut instancier la propriété d'*être une couleur*.

⁸ En vérité, parce qu'une propriété d'un ordre n qui réalise une propriété d'un ordre $n+1$ peut à son tour être réalisée par une propriété d'un ordre $n-1$, nous pouvons aussi caractériser le fonctionnalisme en utilisant la distinction entre les propriétés d'ordre supérieur et les propriétés d'ordre inférieur.

La théorie de la réalisation par sous-ensembles :
une réponse (non réductionniste ?) à l'argument de l'exclusion causale

si les fibres O d'une pieuvre sont stimulées, celle-ci a nécessairement M.

Ces exemples de l'application du fonctionnalisme, ressassés dans la littérature, nous rappellent que la notion de réalisation a été introduite en partie pour rejeter le physicalisme des types, qui soutenait que chaque type de propriété mentale est identique à un type de propriété physique⁹. Cependant, le fonctionnalisme ne connaît pas que des succès : il a le défaut majeur de mener à la préemption du rôle causal des propriétés réalisées par leurs réalisateurs.

Supposons qu'une pilule a la « dormitivité », qui est une propriété fonctionnelle du second ordre d'avoir une propriété qui endort les gens. Une certaine propriété chimique du premier ordre remplit cette fonction et réalise la « dormitivité ». Dès lors, il ne semble pas que l'instanciation de la « dormitivité » soit une cause, s'ajoutant à l'instanciation de la propriété chimique, de l'endormissement de celui qui prend la pilule. En effet, soutenir qu'à la fois la propriété réalisée et son réalisateur font un travail causal reviendrait à entériner une surdétermination inacceptable, car systématiquement, chaque effet causé par l'instanciation d'une propriété mentale aurait alors deux causes suffisantes, soit deux causes qui, à elles seules, auraient suffi à causer l'effet. Kim croit plutôt que pour éviter une telle surdétermination, nous devrions adopter le principe de l'héritage causal (*causal inheritance principle*), qui stipule que si une instanciation d'une propriété du second ordre F est réalisée par une instanciation d'une propriété H, alors les pouvoirs causaux de l'instanciation de F sont identiques avec les pouvoirs causaux de l'instanciation de H, et F hérite ses pouvoirs causaux de H¹⁰.

⁹ La conception fonctionnaliste de la réalisation permet en effet de formuler l'argument de la réalisation multiple, selon lequel les propriétés mentales d'un type M, comme la douleur, ne peuvent être identiques aux propriétés physiques d'un type P qui les réalise, car elles auraient pu être réalisées chez d'autres organismes par d'autres types de propriétés physiques, comme le type W. Si l'on soutient que les propriétés P ne sont pas identiques aux propriétés W, nous n'avons pas de raison d'identifier les propriétés M aux propriétés P plutôt qu'aux propriétés W.

¹⁰ Kim, J. (1998), *Mind in a Physical World*, p. 51-55.

Il faut savoir que pour Kim, les propriétés sont instanciées par des événements. Ainsi, lorsque Kim reprend l'exemple de Block et explique que l'instanciation d'une propriété cause une autre instanciation, il pourrait être plus précis. Il est plus juste de dire que, selon Kim, les relations de causalité sont entre les événements, qui se causent en vertu des propriétés causalement efficaces qu'ils instancient.

Nous disposons désormais des éléments nécessaires pour exposer le raisonnement de Kim sur l'exclusion causale pour la réalisation. L'argument débute par la supposition qu'une instanciation de la propriété mentale M cause une instanciation de la propriété mentale M^* . À cette occasion, l'instanciation de M^* , propriété du second ordre, est réalisée par l'instanciation d'une propriété physique du premier ordre P^* . Lorsque nous nous demandons pourquoi M^* est instanciée, nous avons alors le choix entre deux réponses : ce peut être (1) parce que M a causé M^* ou (2) parce que P^* , le réalisateur de M^* , est instancié et que l'instanciation de P^* est suffisante à l'instanciation de M^* ¹¹. Cela crée une tension apparente, qui rappelle celle que l'on remarque à l'étape 1 de l'argument de la survenance.

Cependant, l'argument de l'exclusion causale pour la réalisation est plus direct que celui pour la survenance et selon Kim, son impact est plus frappant. C'est que pour réconcilier (1) et (2), nous ne pouvons soutenir que M a causé M^* en causant P^* , comme nous le faisons dans l'argument de la survenance¹². Cela n'est pas possible à la lumière du principe de l'héritage causal, que Kim a adopté pour éviter que les propriétés mentales physiquement réalisées ne surdéterminent systématiquement les effets résultant de leur instanciation. En effet, suivant ce principe, affirmer de M qu'elle cause M^* en causant P^* , cela revient à soutenir que P cause P^* . Parce que le principe de l'héritage causal stipule que l'instanciation de M a les mêmes pouvoirs causaux que l'instanciation de la propriété du premier ordre P qui la

¹¹ Pour simplifier, nous utilisons parfois les expressions « M » et « P » au lieu d'« instanciation de M » et d'« instanciation de P ». C'est d'ailleurs ce que Kim fait.

¹² Cette conclusion de l'étape 1 de l'argument de la survenance mène Kim à l'étape 2, qui peut être achevée de deux façons, en faisant appel aux principes de la fermeture du physique et de l'exclusion. Voir Kim, J. (2005), *Physicalism, or Something Near Enough*, p. 40-51.

La théorie de la réalisation par sous-ensembles :
une réponse (non réductionniste ?) à l'argument de l'exclusion causale

réalise, l'instanciation de M peut causer l'instanciation de P* seulement dans la mesure où P peut la causer aussi. Par conséquent, nous n'avons pas de raison d'identifier l'instanciation de M comme une cause de l'instanciation de P*, qui s'ajouterait à P qui cause déjà P*. P cause P*, M ne cause pas P* et P* est suffisante à l'instanciation de M*¹³.

Bref, selon Kim (et aussi selon Shoemaker), le fonctionnalisme a comme implication que les propriétés qui ont une efficacité causale ne sont pas les propriétés mentales, qui ne reçoivent que des caractérisations causales, mais bien les propriétés physiques, qui sont les occupants véritables des rôles causaux. Les propriétés mentales ne sont que les propriétés d'avoir une propriété physique possédant une fonction causale. Kim en conclut que les fonctionnalistes doivent choisir entre l'épiphénoménalisme et la réduction, et il favorise la seconde option.

2. La théorie de la réalisation par sous-ensembles

Dans *Physical Realization*, Shoemaker se donne l'objectif ambitieux de prouver que le mental a une efficacité causale, que les propriétés mentales sont irréductibles aux propriétés physiques, que l'instanciation des propriétés mentales ne viole pas le physicalisme et aussi que les propriétés mentales ne surdéterminent pas leurs effets de façon problématique. L'enjeu est de taille, car en sauvant le physicalisme non réductionniste de la menace de l'épiphénoménalisme, il en va non seulement de la préservation des explications de notre psychologie populaire, qui structurent notre pratique morale, mais aussi de la possibilité que l'on a de connaître le monde par le raisonnement, la mémoire et la perception, processus qui supposent la causalité du mental. Enfin, il en va de la possibilité de développer la psychologie en tant que science spéciale, car celle-ci veut fournir des explications causales du comportement humain.

Selon Shoemaker, toute propriété est individuée par son profil causal, profil qui inclut ses caractéristiques causales prospectives. Celles-ci sont déterminées par l'aptitude qu'a la propriété,

¹³ Kim, J. (1998), *Mind in a Physical World*, p. 54-55.

lorsqu'instanciée, à produire différents effets¹⁴. Suivant ce critère, deux propriétés sont identiques si et seulement si elles ont toutes les mêmes caractéristiques causales. Shoemaker croit que la réalisation consiste en une certaine relation entre le profil causal de la propriété réalisée et le profil causal du réalisateur. En fait, il identifie deux sortes de réalisation : la réalisation entre propriétés et la microréalisation. Nous ne traiterons pas de la microréalisation, car bien que Shoemaker soutienne qu'en embrassant le physicalisme, nous nous engageons à défendre celle-ci¹⁵, la réponse de Shoemaker à l'argument de l'exclusion causale fait avant tout appel à la réalisation entre propriétés¹⁶.

La réalisation entre propriétés peut être définie de la façon suivante : une propriété de type P a une propriété de type Q comme réalisateur si et seulement si les caractéristiques causales prospectives de P sont un sous-ensemble des caractéristiques causales prospectives de Q. Cela signifie que tout ce que les propriétés de type P peuvent causer quand elles sont instanciées, les propriétés de type Q, lorsqu'instanciées, peuvent le causer aussi, même si les propriétés de type P ne causent pas tout ce que les propriétés de type Q causent. La réalisation est avant tout une relation entre des types de propriétés, mais nous pouvons aussi établir ce qu'est la réalisation entre des instanciations de propriétés : une instanciation de P est réalisée par une instanciation de Q si et seulement si P et Q sont instanciées par

¹⁴ Dans *Physical Realization*, Shoemaker incluait les caractéristiques causales rétrospectives des propriétés dans leur profil causal. Suite aux critiques de McLaughlin (voir (2007), « Mental Causation and Shoemaker-Realization »), il est revenu sur sa position (voir (2011), « Realization, Powers, and Property Identity », p. 18).

¹⁵ Shoemaker, S. (2007), *Physical Realization*, p. 33 ; (2011), « Realization, Powers, and Property Identity », p. 4-5.

¹⁶ La microréalisation est la réalisation d'une propriété par un état de choses microphysique. Ce type de réalisation est très complexe et l'espace dont nous disposons ici ne nous permet pas de l'expliquer convenablement. Sur l'importance de la microréalisation pour répliquer à l'argument de l'exclusion causale, voir Shoemaker, S. (2007), *Physical Realization*, p. 49-52.

le même objet, et si les propriétés de type Q réalisent celles de type P¹⁷.

Shoemaker s'inspire d'un exemple de Yablo pour illustrer la réalisation entre propriétés¹⁸. Sophie est un pigeon qui a été conditionné à picorer des objets rouges. Sa sœur Alice a été conditionnée à picorer seulement des objets écarlates. Une tuile écarlate leur est présentée, et les deux la picorent. Il paraît juste d'affirmer que Sophie picore la tuile parce qu'elle instancie le rouge et qu'Alice la picore parce qu'elle instancie l'écarlate. Mais il semble que l'instanciation d'écarlate est tout de même causalement suffisante pour faire picorer à la fois Sophie et Alice, tandis qu'une instanciation de rouge pourrait ne pas suffire à faire picorer Alice, qui ne picore que les choses écarlates. Par exemple, le cramoisi est une teinte de rouge. Si la tuile avait été cramoisie, elle aurait donc été rouge. Or, Sophie l'aurait picorée, mais pas Alice. Alors, il semble que l'écarlate, le cramoisi et toutes les teintes de rouge soient des réalisateurs du rouge, car tout ce que le rouge cause, une certaine teinte de rouge le cause aussi, mais pas l'inverse. Autrement dit, les caractéristiques causales prospectives du rouge sont un sous-ensemble des caractéristiques causales prospectives d'une teinte de rouge comme l'écarlate.

En présentant cet exemple, nous n'avons pas fait de distinction entre les caractéristiques causales des types de propriétés et les pouvoirs causaux que les propriétés confèrent aux objets qui les instancient. Shoemaker explique qu'à chaque caractéristique causale prospective d'une propriété correspond un pouvoir causal conditionnel que cette propriété confère à ses possesseurs. En fait, un objet qui instancie une propriété peut avoir un pouvoir causal *simpliciter* s'il possède certaines autres propriétés qui permettent au pouvoir causal conditionnel de la propriété qu'il instancie de se manifester. Par exemple, la propriété d'avoir une forme de couteau a la caractéristique causale prospective de couper des objets, donc de provoquer l'instanciation par des objets de la propriété d'être coupés.

¹⁷ Shoemaker, S. (2007), *Physical Realization*, p. 12-13. Notons qu'à la fois pour Kim et pour Shoemaker, l'instanciation d'une propriété par un objet à un moment du temps constitue un événement.

¹⁸ *Ibid.*, p. 14. Voir Yablo, S. (1992), « Mental Causation ».

Si la propriété d'avoir une forme de couteau est instanciée par un objet avec la propriété d'être en bois, elle confèrera à l'objet le pouvoir causal de couper du beurre, donc de provoquer l'instanciation par un objet, qui a la propriété d'être du beurre, de la propriété d'être coupé. Il semble donc que, pour Shoemaker, les objets se tiennent dans des relations causales et ont des pouvoirs causaux parce qu'ils instancient des propriétés, qui elles, sont causalement efficaces. De plus, il faut savoir que, selon Shoemaker, un objet peut avoir le pouvoir causal de faire en sorte qu'il instancie lui-même une nouvelle propriété¹⁹.

Dès lors, conformément à la théorie de la réalisation entre propriétés, nous pouvons revisiter l'exemple classique de la réalisation de la douleur par la stimulation des fibres C. Du point de vue de Shoemaker, la douleur, propriété d'un organisme x, est réalisée par la stimulation des fibres C, aussi propriété de l'organisme x, à condition que le profil causal de la douleur constitue un sous-ensemble du profil causal de la stimulation des fibres C²⁰. De plus, si l'on admet que la douleur a comme caractéristique causale de faire en sorte que ses possesseurs se plaignent, alors les organismes qui l'instancient auront le pouvoir causal de se plaindre *simpliciter* s'ils possèdent d'autres propriétés, comme celle d'avoir une bouche.

La théorie de la réalisation par sous-ensembles montre que les propriétés mentales ne sont pas réductibles aux propriétés physiques. C'est que les propriétés sont individuées par leurs caractéristiques causales, et que les caractéristiques causales des propriétés réalisées sont un sous-ensemble des caractéristiques causales des propriétés réalisantes. De fait, comme les caractéristiques causales des propriétés mentales réalisées ne sont pas identiques à celles de leurs réalisateurs physiques, les propriétés mentales ne sont donc pas identiques aux propriétés physiques²¹. De surcroît, la théorie de Shoemaker peut rendre compte de la réalisation multiple des propriétés mentales par les propriétés physiques, comme le fait le fonctionnalisme. En effet, un ensemble donné de caractéristiques causales peut être un sous-ensemble de différents ensembles de caractéristiques causales. Ainsi, une propriété F, individuée par l'ensemble de caractéristiques

¹⁹ Shoemaker, S. (2007), *Physical Realization*, p. 24-25 ; p. 39-40.

²⁰ *Ibid.*, p. 16.

²¹ *Ibid.*, p. 53.

La théorie de la réalisation par sous-ensembles :
une réponse (non réductionniste ?) à l'argument de l'exclusion causale

causales {1, 2, 3}, peut être réalisée à la fois par une propriété G, si celle-ci est individuée par l'ensemble {1, 2, 3, 4}, et par une propriété H, qui elle, serait individuée par l'ensemble {1, 2, 3, 5}.

Par ailleurs, cette théorie de la réalisation est physicaliste, car elle affirme que les propriétés mentales dépendent des propriétés physiques. Il suffit effectivement qu'une propriété physique, qui est le réalisateur d'une propriété mentale, soit instanciée pour que la propriété mentale réalisée le soit²². Cela s'explique en ce que les ensembles de caractéristiques causales des propriétés mentales sont inclus dans les ensembles de caractéristiques causales des propriétés physiques. Comme on le sait, les caractéristiques causales correspondent à des pouvoirs causaux conditionnels. Par suite, si P réalise M et que P est instanciée par un objet, il suffit que l'objet possède les pouvoirs causaux associés à P pour qu'il ait aussi ceux associés à M. Un objet qui a les pouvoirs causaux associés à une propriété instancie cette propriété. Donc, l'objet qui instancie P instancie aussi M.

D'autre part, le concept de réalisation de Shoemaker n'implique pas que les effets liés aux instanciations de propriétés mentales soient surdéterminés. Lorsqu'une propriété de type M et une propriété de type P sont instanciées par un même objet, et que l'on croit qu'à la fois M et P sont causalement efficaces relativement à la production d'un effet E, il faut voir qu'il n'y a pas deux occurrences de pouvoirs causaux, une donnée par M et une donnée par P, qui contribuent à la production de l'effet E. Plutôt, ce sont les pouvoirs causaux que M partage avec P qui causent l'effet E. Il n'y a qu'un seul type de pouvoirs causaux et une seule occurrence de pouvoirs causaux qui expliquent l'effet E.

Shoemaker utilise à plusieurs reprises l'exemple de la fusillade pour illustrer l'idée que des propriétés réalisées ne peuvent surdéterminer les effets découlant de leur instanciation²³. Smith meurt lors d'une fusillade, mais le seul coup qui l'a touché est tiré par Jones. Nous pouvons donc dire que c'est la fusillade qui a tué Smith, mais seulement parce qu'elle incluait le coup tiré par Jones. De façon analogue, nous pouvons affirmer que si l'instanciation d'une propriété mentale M contribue à l'instanciation d'une propriété E,

²² Shoemaker, S. (2007), *Physical Realization*, p. 14.

²³ *Ibid.*, p. 13 ; p. 53.

alors une propriété physique P qui réalise M peut contribuer elle aussi à l'instanciation de E, mais seulement parce que les pouvoirs causaux que P confère à son possesseur incluent les pouvoirs causaux que M confère. Ce sont uniquement les pouvoirs causaux octroyés conjointement par les deux propriétés qui permettent d'expliquer l'instanciation de E.

Pour ceux qui sont attachés à l'exemple de la douleur, nous dirons que si la douleur est réalisée par la stimulation des fibres C, la plainte d'un individu peut être expliquée en faisant appel à l'instanciation de la douleur et aussi à celle de la stimulation des fibres C, mais seulement en vertu du pouvoir causal de se plaindre que confèrent en commun la douleur et la stimulation des fibres C à celui qui possède ces propriétés. La plainte ne peut donc être surdéterminée.

Enfin, la notion de réalisation que développe Shoemaker doit garantir l'efficacité causale des propriétés réalisées. En effet, contrairement à ce que suppose le fonctionnalisme, dans la théorie de Shoemaker, les propriétés mentales peuvent conférer d'elles-mêmes des pouvoirs causaux à leurs possesseurs. Elles ne sont pas seulement des propriétés fonctionnelles du second ordre d'avoir une propriété du premier ordre qui occupe un rôle causal. En clair, elles ne font pas que définir un rôle causal sans l'occuper et sans avoir d'efficacité causale. Au contraire, elles possèdent des caractéristiques causales prospectives qui leur sont propres, bien que ces caractéristiques fassent aussi partie du profil causal de leurs réalisateurs physiques²⁴.

Aussi, parce que les caractéristiques causales d'une propriété mentale réalisée sont un sous-ensemble des caractéristiques causales de ses réalisateurs physiques, il s'ensuit, comme nous l'avons mentionné, que les caractéristiques causales des propriétés mentales et des propriétés physiques ne sont pas identiques. Quand ces propriétés sont instanciées, elles ne confèrent pas les mêmes pouvoirs causaux à leurs possesseurs. Par exemple, la propriété qu'est la douleur peut conférer le pouvoir causal de se plaindre, tandis que la propriété d'avoir la stimulation des fibres C peut conférer à la fois le pouvoir causal de se plaindre et celui d'activer des détecteurs de stimulation des fibres C. Par conséquent, le principe de l'héritage causal de Kim, qui affirme que si une propriété F est réalisée par une

²⁴ Shoemaker, S. (2007), *Physical Realization*, p. 13 ; p. 17.

propriété H, alors tous les pouvoirs causaux de F sont identiques aux pouvoirs causaux de H, ne peut pas s'appliquer à la théorie de Shoemaker²⁵.

Alors, contrairement à ce que soutient Kim lorsqu'il formule l'argument de l'exclusion causale pour la réalisation, grâce à la théorie de Shoemaker, nous pourrions effectivement expliquer que M a causé M* en causant P*, car nous n'avons plus accès à la prémisse de l'héritage causal. C'est elle qui nous faisait abandonner la causalité de M à P* au profit de celle de P (réalisateur de M) à P*. Désormais, M peut causer P*, au sens où il peut conférer à l'objet qui l'instancie le pouvoir causal de causer P*. En plus, il faut voir que même si M cause P*, M et P ne surdéterminent pas P*, car M cause P* en vertu des caractéristiques causales que P possède aussi²⁶. La théorie de Shoemaker semble donc se situer au-delà de la portée de l'argument de l'exclusion causale.

3. L'inexistence de pouvoirs causaux mentaux : un point de convergence avec le réductionnisme

Comme je l'ai annoncé, je crois qu'en dépit du fait que l'argument de l'exclusion causale n'hypothèque pas la théorie de la réalisation par sous-ensembles, Shoemaker ne parvient pas à sauver le physicalisme non réductionniste de la menace de l'épiphénoménalisme, tel que promis. Pour appuyer cette thèse, je me rapporte à un dilemme qui a été formulé par Kim et Ney à l'endroit de Shoemaker²⁷. Ceux-ci soutiennent que Shoemaker doit prendre position sur la réalisation des propriétés mentales qui figurent dans la spécification des caractéristiques causales d'une propriété mentale donnée. Imaginons qu'une propriété mentale M1, lorsqu'instanciée avec M2, confère le

²⁵ Shoemaker, S. (2007), *Physical Realization*, p. 53.

²⁶ Nous voyons aussi que l'argument de la survenance ne s'appliquerait pas à la théorie de Shoemaker, car il exige qu'il y ait surdétermination pour que l'application du principe d'exclusion, en conjonction avec celui de fermeture, puisse avoir lieu.

²⁷ Kim, J. (2010), « Thoughts on Sydney Shoemaker's Physical Realization » ; Ney, A. (2010), « Convergence on the Problem of Mental Causation: Shoemaker's Strategy for (Nonreductive ?) Physicalists ».

pouvoir causal à ses possesseurs de faire en sorte que M3 et M4 soient instanciées. Il semble que si M2, M3, et M4 sont physiquement réalisées (respectivement par P2, P3 et P4), tout comme l'est M1 (qui est réalisée par P1), alors le pouvoir causal que confère M1 peut être décrit en utilisant un vocabulaire seulement physique. Il faudrait plutôt dire que M1, lorsqu'instanciée avec P2, confère le pouvoir causal à ses possesseurs de provoquer l'instanciation de P3 et de P4.

Mais du coup, les caractéristiques causales des propriétés mentales semblent entièrement physiques. En effet, les propriétés mentales paraissent être responsables de certains effets seulement en vertu des pouvoirs causaux physiques qu'elles octroient aux objets qui les instancient. Ainsi, même si Shoemaker croit que les pouvoirs causaux relatifs aux propriétés mentales ne sont pas identiques aux pouvoirs causaux relatifs à leurs réalisateurs physiques, contrairement à ce qu'affirme par ailleurs le principe de l'héritage causal, Shoemaker est d'accord avec les réductionnistes pour dire que tous les pouvoirs causaux sont physiques. Parce que les réductionnistes identifient les propriétés mentales avec les propriétés physiques, ils ne peuvent concevoir qu'il y ait deux types de pouvoirs causaux, soit des pouvoirs causaux mentaux *sui generis* et des pouvoirs causaux physiques. À l'opposé, les non-réductionnistes, eux, ont tenté de montrer depuis longtemps que l'on peut formuler des explications causales en faisant appel à des propriétés mentales en tant que mentales et aux pouvoirs causaux particuliers qu'elles attribuent à leurs possesseurs.

Si Shoemaker n'est pas satisfait de l'option que j'ai décrite, il pourrait aussi soutenir que M2, M3 et M4 ne sont pas physiquement réalisées. Toutefois, cela mènerait à une conséquence à proscrire pour tout physicaliste : dans les spécifications de caractéristiques causales des propriétés mentales, il y aurait des propriétés mentales irréductibles, qui ne seraient pas ancrées au physique par la notion de réalisation. Or, comme le sait Shoemaker, le physicalisme exige que toutes les propriétés soient ou bien physiques ou bien physiquement réalisées²⁸.

Bref, en spécifiant quelles sont les caractéristiques causales prospectives des propriétés mentales, Shoemaker peut soit

²⁸ Shoemaker, S. (2007), *Physical Realization*, p. 1.

La théorie de la réalisation par sous-ensembles :
une réponse (non réductionniste ?) à l'argument de l'exclusion causale

abandonner le physicalisme, soit se rapprocher du réductionnisme. C'est la seconde option qu'il choisit, comme en témoigne sa présentation de l'exemple de la propriété mentale de croire qu'il pleut.

Les caractéristiques causales prospectives de cette propriété incluent entre autres la suivante : si la propriété mentale de croire qu'il pleut (Cp) est instanciée avec la propriété mentale qu'est le désir de se garder au sec (Ds), alors Cp confère au possesseur de Cp et de Ds le pouvoir causal de prendre une ombrelle lorsqu'il sort, donc de provoquer l'instanciation de la propriété de prendre une ombrelle (Ob). Shoemaker explique que Cp va être réalisée par une propriété physique P1, et aussi que Ds va être réalisée par une propriété physique P2, alors qu'Ob est en vérité une propriété physique, que l'on peut nommer P3²⁹. Cela signifie qu'une propriété P1, qui, lorsqu'instanciée avec une propriété P2, confère le pouvoir causal à l'objet qui possède P1 et P2 d'instancier P3, aurait la même caractéristique causale prospective que la propriété Cp.

Nous savons que, selon Shoemaker, les propriétés sont individuées par leurs profils causaux. Il peut donc sembler que les propriétés mentales ont des caractéristiques causales mentales, tandis que les propriétés physiques ont des caractéristiques causales physiques. Or, nous voyons désormais que tous les profils causaux sont entièrement définis en faisant appel à des propriétés physiques. Il paraît alors bien difficile de distinguer les propriétés mentales des propriétés physiques dans la perspective de Shoemaker. D'ailleurs, Shoemaker n'est pas très éclairant à ce sujet et ne traite que de la différence entre les caractéristiques causales mentales et les caractéristiques causales physiques :

[L]et's say that a forward-looking causal feature is a *mental causal feature* if the properties referred to in specifying it are mental properties, and that it is a *physical causal feature* if the properties referred to in specifying it are physical properties³⁰.

²⁹ Shoemaker, S. (2007), *Physical Realization*, p. 19-20.

³⁰ *Ibid.*, p. 20.

Selon moi, cette affirmation peut mener à la conclusion que toutes les propriétés mentales sont en vérité physiques : parce que toutes les caractéristiques causales prospectives de toutes les propriétés sont en dernière instance physiques, toutes les propriétés, qui sont individuées par leurs caractéristiques causales, sont au final physiques. Je ne prétends pas que Shoemaker ne peut fournir aucun critère satisfaisant pour différencier les propriétés mentales des propriétés physiques, mais seulement qu'il ne l'a pas fait. À tout le moins, il n'a pas accès à la stratégie voulant que les propriétés mentales se différencient des propriétés physiques en ce qu'elles confèrent des pouvoirs causaux proprement mentaux à leurs possesseurs.

Sur la base de telles considérations sur la différence entre le mental et le physique, Kim a prétendu que Shoemaker défendait un physicalisme des types, c'est-à-dire une identité entre les types de propriétés mentales et les types de propriétés physiques. Il croit que pour défendre l'identité des types, il suffit de soutenir que les propriétés mentales *sont* des propriétés physiques, comme le fait apparemment Shoemaker³¹.

Je crois qu'il n'est pas tout à fait juste de caractériser la position de Shoemaker comme étant une théorie de l'identité des types. En cela, je rejoins Ney³². Selon moi, il demeure que pour Shoemaker, les propriétés mentales n'ont pas les mêmes profils causaux que leurs réalisateurs physiques. Comme les propriétés sont individuées par leurs profils causaux, il s'ensuit que les propriétés mentales réalisées ne peuvent être identiques aux propriétés physiques qui les réalisent. Ainsi, même si les propriétés dites « mentales » dans la théorie de Shoemaker se révèlent comme étant en réalité des propriétés physiques (parce que les caractéristiques causales qui les individuent sont physiques), il reste que dans la mesure où ces propriétés sont des propriétés réalisées, elles ne peuvent être identiques à leurs réalisateurs.

Enfin, il me semble que Ney émet une hypothèse intéressante lorsqu'elle tente de déterminer quelle peut bien être la différence entre les propriétés mentales et les propriétés physiques dans la

³¹ Kim, J. (2010), « Thoughts on Sydney Shoemaker's Physical Realization », p. 111-112.

³² Ney, A. (2010), « Convergence on the Problem of Mental Causation : Shoemaker's Strategy for (Nonreductive ?) Physicalists », p. 445.

La théorie de la réalisation par sous-ensembles :
une réponse (non réductionniste ?) à l'argument de l'exclusion causale

conception de Shoemaker³³. Elle explique que les propriétés mentales apparaissent chez Shoemaker comme n'étant que le résultat d'une opération d'abstraction que nous faisons, lorsque nous décidons de nous concentrer que sur un sous-ensemble des caractéristiques causales prospectives de propriétés physiques. Suivant cette interprétation, pour Shoemaker, les propriétés mentales ne seraient donc pas indépendantes des opérations de notre esprit et seules les propriétés physiques le seraient.

Selon Ney, lorsqu'il s'agit d'attribuer la propriété mentale qu'est la douleur, la théorie de Shoemaker nous encouragerait à identifier d'abord les caractéristiques causales prospectives physiques de la stimulation des fibres C, que sont par exemple l'aptitude qu'a cette propriété, lorsqu'instanciée avec d'autres propriétés, à entraîner le déclenchement d'un détecteur de stimulation des fibres C (Ds) et aussi l'aptitude qu'elle a à entraîner des plaintes (Pa) chez ses possesseurs. Comme on le sait, pour Shoemaker, Ds et Pa sont soit physiques, soit physiquement réalisées. Nous dirons que, comme la propriété de prendre une ombrelle (Ob), elles sont au fond physiques et qu'elles peuvent être identifiées respectivement par P1 et P2. Ensuite, la réalisation par sous-ensembles nous indiquerait selon Ney que nous pouvons forger une propriété mentale comme la douleur, qui serait réalisée par la stimulation des fibres C, en nous concentrant exclusivement sur la caractéristique causale prospective physique qu'est l'aptitude à provoquer une instanciation de Pa.

Shoemaker a récemment offert une réponse plutôt convaincante à Ney sur ce point³⁴. Il soutient que Ney confond notre conception des propriétés avec ce que sont les propriétés. Pour comprendre cette thèse, revenons à l'exemple de la réalisation du rouge par l'écarlate. Comme on le sait, si une tuile est écarlate, elle instancie à la fois le rouge et l'écarlate, car le profil causal du rouge est un sous-ensemble du profil causal de l'écarlate. Rappelons-nous que Sophie picore toutes les tuiles rouges et Alice seulement les tuiles écarlates. Nous pouvons remarquer qu'une tuile est rouge en nous concentrant seulement sur le picotage de Sophie, qui est provoqué par un pouvoir

³³ Ney, A. (2010), « Convergence on the Problem of Mental Causation : Shoemaker's Strategy for (Nonreductive ?) Physicalists », p. 442 ; p. 444.

³⁴ Shoemaker, S. (2010), « Comments on Alyssa Ney », p. 447-448.

causal que confère le rouge à la tuile, et en n'essayant pas de savoir si Alice picore aussi la tuile. C'est que les picotages d'Alice ont trait à un pouvoir causal que confère l'écarlate. Mais attention, s'il est alors vrai de dire que l'on peut concevoir que la tuile est rouge en omettant de considérer les picotages d'Alice, il est faux de dire que nous *rendons* la tuile rouge en procédant à une telle abstraction. La tuile est rouge, car elle possède les pouvoirs causaux que le rouge donne, et ce, indépendamment du fait que l'on se concentre ou non sur ces pouvoirs causaux.

De la même façon, lorsque nous nous tournons vers un sous-ensemble des pouvoirs causaux associés à la stimulation des fibres C, nous ne *créons* pas une nouvelle propriété, *i.e.* la douleur, à attribuer à l'organisme dont les fibres C sont stimulées. Un organisme a la douleur dès qu'il possède les pouvoirs causaux (physiques) que la douleur confère, que nous nous concentrons ou non sur cet ensemble de pouvoirs causaux, qui constitue un sous-ensemble des pouvoirs causaux physiques liés à la stimulation des fibres C. En un mot, pour Shoemaker, les propriétés réalisées sont tout aussi indépendantes des opérations de notre esprit que leurs réalisateurs.

Aussi, il n'est peut-être pas exact d'affirmer, comme le fait Ney, que selon la théorie de Shoemaker, les propriétés mentales ne sont que des abstractions de caractéristiques causales physiques. Il n'en demeure pas moins que dans la conception de Shoemaker, il est difficile de voir en quoi les propriétés mentales diffèrent des propriétés physiques, car les profils causaux qui individuent les propriétés mentales sont des profils physiques. Bref, à la différence des fonctionnalistes, Shoemaker reconnaît de véritables pouvoirs causaux aux propriétés mentales. Toutefois, comme il croit que ces pouvoirs causaux sont en définitive des pouvoirs physiques, il adopte une position réductionniste.

4. Pereboom à la rescousse : la stratégie des occurrences distinctes de pouvoirs causaux

Revenons une fois de plus à l'exemple de l'organisme qui possède à la fois la douleur et son réalisateur, soit la stimulation des fibres C. Nous avons montré que, selon la théorie de Shoemaker, nous expliquerions les plaintes de cet organisme par le fait qu'il possède un

pouvoir causal physique de se plaindre, pouvoir causal qui lui est attribué à la fois par la douleur et par la stimulation des fibres C. Nous dirions donc que ce n'est pas en vertu d'un pouvoir causal mental *sui generis* que l'organisme qui a mal se plaint, mais seulement en vertu d'un pouvoir physique que confèrent conjointement la douleur et son réalisateur. Une telle affirmation trahit la proximité de la pensée de Shoemaker avec le réductionnisme.

Or, il semble possible pour Shoemaker de montrer que des pouvoirs causaux proprement mentaux existent, et ainsi de s'éloigner du réductionnisme, en s'inspirant d'une stratégie développée par Pereboom. Tout comme Shoemaker, Pereboom soutient qu'une propriété mentale donnée et la propriété physique qui la réalise confèrent en commun certains types de pouvoirs causaux à leurs possesseurs. Cependant, il ajoute que ces propriétés leur attribuent des occurrences distinctes de ces pouvoirs causaux³⁵. Cela signifie que si le réalisateur donne des pouvoirs causaux de type 1 et de type 2, et que la propriété réalisée ne confère qu'un pouvoir de type 1, alors un objet qui instancie à la fois la propriété réalisée et le réalisateur aurait deux occurrences d'un pouvoir de type 1. De plus (et surtout), parce qu'il y a une occurrence de pouvoir causal de type 1 qui n'est conférée que par la propriété mentale, il y a des pouvoirs causaux véritablement mentaux³⁶.

Dès lors, Shoemaker, suivant Pereboom, pourrait aborder d'un angle nouveau l'exemple classique de la réalisation de la douleur par la stimulation des fibres C. Il pourrait affirmer que même si la douleur confère à son possesseur le pouvoir causal physique de se plaindre, tout comme le fait la stimulation des fibres C, deux occurrences de ce pouvoir causal sont octroyées si un organisme possède à la fois la

³⁵ Pereboom, D. (2002), « Robust Nonreductive Materialism », p. 503-504.

³⁶ Pour Pereboom, il existe une relation de constitution entre l'occurrence d'un pouvoir causal mental de type P et l'occurrence d'un pouvoir causal physique du même type. Pereboom est plutôt allusif quant à cette relation de constitution qui doit garantir que sa théorie respecte le physicalisme (voir Pereboom, D. (2002), « Robust Nonreductive Materialism », p. 504-505). D'ailleurs, il a été critiqué pour cette raison notamment par Audi (voir Audi, P. (2012), « Properties, Powers, and the Subset Account of Realization », p. 667).

douleur et la stimulation des fibres C. Une occurrence de pouvoir causal est donnée par la propriété mentale et une autre occurrence est donnée par la propriété physique. Il y a donc des occurrences de pouvoirs causaux proprement mentales, car elles sont conférées par des propriétés mentales et non pas par des propriétés physiques.

Comme l'ont soulevé Ney et Audi, cette stratégie est insatisfaisante, tout d'abord car elle mène à une surdétermination des effets associés à l'instanciation des propriétés mentales³⁷. En effet, si un objet instancie à la fois une propriété réalisée et son réalisateur, il possédera deux occurrences (A1 et A2) du type de pouvoir causal associé avec la propriété réalisée. Du coup, lorsque nous voudrions expliquer pourquoi cet objet provoque un effet B, nous pourrions soit avancer que c'est parce qu'il possède l'occurrence A1 de pouvoir causal, donnée par la propriété réalisée, soit avancer que c'est parce qu'il possède l'occurrence A2, donnée par le réalisateur. Ces deux occurrences du même type de pouvoir causal semblent nous permettre de formuler des explications satisfaisantes de l'effet B.

De plus, comme l'a remarqué Audi, il n'est pas certain qu'un objet particulier puisse posséder deux occurrences d'un pouvoir causal d'un certain type³⁸. Les types de pouvoirs causaux paraissent individués par ce qu'ils permettent de faire. Par exemple, le pouvoir de couper n'est pas le pouvoir de brûler, parce que brûler n'est pas la même chose que couper. Mais comment individuer les occurrences de pouvoirs causaux ? Il peut nous sembler que deux occurrences d'un même type de pouvoir causal sont différentes seulement si elles sont possédées par différentes entités. Par exemple, si Martin a le pouvoir causal de se plaindre et que Martine a aussi le pouvoir causal de se plaindre, alors nous pouvons croire qu'ils ont des occurrences différentes d'un même pouvoir. Mais comment peut-on soutenir qu'un seul et même organisme a deux occurrences différentes du pouvoir causal de se plaindre, une conférée par la propriété physique qu'est la stimulation des fibres C et l'autre conférée par la propriété

³⁷ Ney, A. (2010), « Convergence on the Problem of Mental Causation : Shoemaker's Strategy for (Nonreductive ?) Physicalists », p. 443 ; Audi, P. (2012), « Properties, Powers, and the Subset Account of Realization », p. 666.

³⁸ Audi, P. (2012), « Properties, Powers, and the Subset Account of Realization », p. 666.

La théorie de la réalisation par sous-ensembles :
une réponse (non réductionniste ?) à l'argument de l'exclusion causale

mentale qu'est la douleur ? Nous ne serons sûrement pas capables de différencier ces deux occurrences.

De toute façon, même si nous pouvions comprendre comment un objet donné peut avoir deux occurrences d'un seul type de pouvoir causal, et même si nous mettions de côté le problème de la surdétermination, il demeure que la stratégie de Pereboom ne peut permettre à Shoemaker de soutenir qu'il y a des pouvoirs causaux mentaux *qua* mentaux, tel qu'on aurait pu le penser. C'est que, comme on l'a montré, les caractéristiques causales prospectives des propriétés mentales sont en dernière instance définies en utilisant seulement des termes physiques. Il ne suffit donc pas, pour qu'un pouvoir causal d'un certain type soit pleinement mental, qu'une de ses occurrences soit conférée par une propriété mentale M et que cette occurrence soit différente de celle conférée par P, le réalisateur de M. Le pouvoir causal donné par M reste un pouvoir physique, même si son occurrence n'est pas identique à celle du pouvoir physique donné par P. Tout compte fait, il n'est pas utile, pour éviter la conséquence réductionniste selon laquelle tous les pouvoirs causaux sont des pouvoirs physiques, de postuler qu'un objet qui possède aussi bien une propriété mentale que son réalisateur a deux occurrences d'un même type de pouvoir causal. Nous ne ferions que doubler les occurrences de pouvoirs physiques, sans prouver pour autant qu'il y a des occurrences de pouvoirs causaux vraiment mentaux.

Conclusion : un réel progrès philosophique ?

Après avoir expliqué pourquoi la conception fonctionnaliste de la réalisation est mise en péril par l'argument de l'exclusion causale, j'ai exposé la théorie de la réalisation par sous-ensembles de Shoemaker. J'ai montré que l'argument de Kim ne peut y porter atteinte, car la théorie de Shoemaker reconnaît des caractéristiques causales particulières aux propriétés mentales. Cependant, parce que Shoemaker définit ces caractéristiques en termes entièrement physiques, sa position penche vers le réductionnisme, qui soutient que les seuls pouvoirs causaux qui peuvent exister sont physiques. Même en se référant à la conception de la réalisation de Pereboom, Shoemaker ne peut échapper au réductionnisme.

Doit-on, comme Ney, se réjouir du résultat auquel aboutit Shoemaker ? Celle-ci soutient que les idées de Shoemaker témoignent de la convergence tant attendue des non-réductionnistes vers le réductionnisme, et y voit la marque d'un réel progrès philosophique³⁹. Pour notre part, nous croyons que, dans tous les cas, la réalisation par sous-ensembles ne constitue absolument pas une « free lunch solution » à l'argument de l'exclusion causale. Certains se rappelleront que cette famille de solutions inclut selon Kim les théories qui veulent rejeter son argument sans payer un prix métaphysique trop élevé⁴⁰. Or manifestement, en s'éloignant du non-réductionnisme, Shoemaker ne lésine pas sur les dépenses.

Bibliographie

- Audi, P. (2012), « Properties, Powers, and the Subset Account of Realization », *Philosophy and Phenomenological Research*, vol. 84, n° 3, p. 654-674.
- Fodor, J. (1989), « Making Mind Matter More », *Philosophical Topics*, vol. 17, n° 11, p. 59-79.
- Kim, J. (1992), « Multiple Realization and the Metaphysics of Reduction », *Philosophy and Phenomenological Research*, vol. 52, n° 1, p. 1-26.
- Kim, J. (1998), *Mind in a Physical World*, Cambridge, MIT Press, 146 p.
- Kim, J. (2005), *Physicalism, or Something Near Enough*, Princeton, Princeton University Press, 186 p.
- Kim, J. (2010), « Thoughts on Sydney Shoemaker's Physical Realization », *Philosophical Studies*, vol. 148, n° 1, p. 101-112.
- McLaughlin, B. (2007), « Mental Causation and Shoemaker-Realization », *Erkenntnis*, vol. 67, p. 149-172.
- Ney, A. (2010), « Convergence on the Problem of Mental Causation : Shoemaker's Strategy for (Nonreductive ?) Physicalists », *Philosophical Issues*, vol. 20, n° 1, p. 438-445.
- Pereboom, D. (2002), « Robust Nonreductive Materialism », *The Journal of Philosophy*, vol. 99, n° 10, p. 499-531.

³⁹ Ney, A. (2010), « Convergence on the Problem of Mental Causation : Shoemaker's Strategy for (Nonreductive ?) Physicalists », p. 444.

⁴⁰ Kim, J. (1998), *Mind in a Physical World*, p. 59.

La théorie de la réalisation par sous-ensembles :
une réponse (non réductionniste ?) à l'argument de l'exclusion causale

- Shoemaker, S. (2007), *Physical Realization*, New York, Oxford University Press, 151 p.
- Shoemaker, S. (2010), « Comments on Alyssa Ney », *Philosophical Issues*, vol. 20, n° 1, p. 446-449.
- Shoemaker, S. (2011), « Realization, Powers, and Property Identity », *The Monist*, vol. 94, n° 1, p. 3-18.
- Yablo, S. (1992), « Mental Causation », *The Philosophical Review*, vol. 101, n° 2, p. 245-280.